

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-07

Séance du 23/03/2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-trois mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le quinze mars deux mille-vingt-deux.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X	Freddy Rey	Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON			X		Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON			X		Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD			X	Evelyne Labrude
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	Alain Perrot	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021.

Après s'être fait représenter le budget primitif de **l'exercice 2021**, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Louis REYNAUD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2021** les finances du Syndicat (S.I.A.G.A.) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

PROCEDANT au règlement définitif du budget **2021**, M Alain PERROT propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	RESULTATS 2020	Exercice 2021			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	Dépenses	Recettes	
SF	1 074 285.79	1 065 739.90	396 278.81	669 461.09	-	-	1 743 746.88
SI	-1 319 913.67	2 691 362.55	1 446 804.98	1 244 557.57	-1 309 191.00	1 382 249.00	-2 298.10

M Alain PERROT,

PROPOSE à l'assemblée de voter le Compte de Gestion 2021 ainsi que le Compte Administratif de 2021 selon les dépenses et les recettes ci-dessus rappelées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité de gestion et d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré en séance, le 23/03/2022

Le Président
Jean-Louis REYNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 31/03/2022
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

